



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013

Genève, 1^{er}-26 juillet 2013

Point 15 de l'ordre du jour

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil,
Martin Sajdik (Autriche), à l'issue de consultations**

École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 54/228 du 22 décembre 1999, 55/207 du 20 décembre 2000, 55/258 du 14 juin 2001, 55/278 du 12 juillet 2001, 58/224 du 23 décembre 2003 et 60/214 du 22 décembre 2005,

Rappelant également ses résolutions 2009/10 du 27 juillet 2009 et 2011/10 du 22 juillet 2011,

Réaffirmant le rôle de l'École des cadres en tant qu'institution de gestion du savoir à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que d'apprentissage et de formation continue du personnel du système, en particulier dans les domaines du développement économique et social, de la paix et de la sécurité et de la gestion interne,

Ayant examiné le rapport présenté par le Secrétaire général¹ en application du paragraphe 8 de la résolution 60/214 de l'Assemblée générale,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;
2. *Salue* les progrès réalisés au cours des deux dernières années par l'École des cadres du système des Nations Unies, qui dispense un enseignement et une formation de grande qualité au système des Nations Unies;
3. *Encourage* l'École des cadres, qui s'emploie sans relâche à renforcer le rôle central qu'elle joue dans les activités interinstitutions d'enseignement, de formation et de partage du savoir, compte tenu des mesures prises actuellement pour améliorer la cohérence et l'efficacité du système et donner au personnel plus de moyens dans les domaines d'intervention prioritaires;

¹ E/2013/57.



4. *Se félicite* que l'École des cadres se dote de moyens accrus pour stimuler la collaboration et les partenariats interinstitutions en matière de formation et d'enseignement;

5. *Note avec satisfaction* que l'École des cadres parvient mieux à assurer sa viabilité, notamment par l'augmentation de ses ressources d'autofinancement;

6. *Invite* tous les organismes du système des Nations Unies à tirer pleinement et effectivement parti des services offerts par l'École des cadres;

7. *Engage* les États Membres à continuer de soutenir l'École des cadres en reconnaissant son mandat interinstitutionnel unique et le rôle important qu'elle joue pour favoriser la cohérence à l'échelle du système et imprimer une direction stratégique.
